

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL – Mercredi 15 Juillet 2020**

**DEL.2020.07.15.004 - Détermination des tarifs publics du Service Enfance Jeunesse.**

L'an deux mil vingt, le quinze juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 25
- Nombre de procurations : 2
- Absents : 2
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 juillet 2020

PREFECTURE  
DE LA GIRONDE  
**23 JUL. 2020**  
Bureau du Courrier

Monsieur Bernard DE SOUZA a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
DE SOUZA Bernard	X		
PONS Annie	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel			
TURBÉ Roselyne	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
SAUX Brigitte	X		
VERDIER Marc	X		
FLOIRAC Nicole	X		
VALLEJO Annie	X		
DEL-POZO Irma	X		
BRIC Jean-François	X		
GUILBAULT Nicky	X		
CHHIM Catherine	X		
VINCE Bernard	X		
DURAND Catherine	X		
BREGILLE Jean-Luc	X		
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X		
DELPLANQUE Emmanuel	X		
PIALLEPORT Thierry		X	CHHIM Catherine
LOVISI Marc	X		
ROZE Benjamin	X		
LALANNE Nicole	X		
FARTHOUAT Jean-Marc	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
CONTU Karine		X	LAGARRIGUE Henri
PIGEAT Stéphane			
DOS SANTOS Roméo	X		
AMRA Julia	X		

**DEL.2020.07.15.004 - Détermination des tarifs publics du Service Enfance Jeunesse.**

Rapporteur : Madame Roselyne TURBÉ

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'avis de la commission Vie scolaire / Jeunesse lors de sa séance du 30 juin 2019 ;

Il appartient au Conseil municipal de fixer les tarifs des services jeunesse (A.L.S.H., périscolaire, transport scolaire, Ecole Multi-sports...) pour l'année scolaire 2020/2021.

L'ensemble des services proposés connaît un réel succès depuis de nombreuses années du fait de l'augmentation des effectifs scolaires sur la commune et de l'adéquation entre les activités proposées et les attentes des usagers.

Ce développement a été permis par une politique tarifaire raisonnable. En 2019, environ 28 % du coût de la structure a été supporté par les usagers, 40,50 % par la Caisse d'Allocations Familiales et le solde par le budget communal.

En 2011, la Ville de Parempuyre avait instauré pour l'ensemble de ces services une tarification en fonction du quotient familial ; une cinquième tranche de quotient avait été créée en 2014.

Enfin, il est proposé de maintenir une participation symbolique et forfaitaire de 5 € par enfant et par an pour les inscriptions en Temps d'Accueil Périscolaire (TAP) et de fixer le tarif des sorties organisées par les ALSH au coût réel hors frais de personnel et de transport.

Il est donc demandé au Conseil municipal de suivre les propositions de la Commission Vie scolaire / Jeunesse et de voter les tarifs pour l'année 2020/2021 tels qu'annexés à la présente.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Ayant entendu l'exposé de Madame TURBÉ

Après en avoir délibéré

Pour : 21 – Vivons Parempuyre

Contre : /

Abstentions : 6 – Parempuyre Avenir

- ✚ **Fixe** les tarifs des différents services jeunesse pour l'année 2020/2021 selon les modalités indiqués ci-dessus et conformément à la pièce annexée à la présente avec effet au 01/09/2020.
- ✚ **Dit** que les recettes sont prévues aux comptes 7067-421 (Accueils de Loisirs Sans Hébergement), 7067-252 (Transports scolaires) et 7067-421 (Accueil périscolaire), 706-31 (Ecole multi-sports).

Pour extrait conforme au registre des délibérations



Fait et délibéré à Parempuyre

Le 15 juillet 2020

**Béatrice de FRANÇOIS**

Maire de Parempuyre

		Tarifs	
		01/09/2020	
Tarifs pour une journée (Repas non compris)	Tranche QF		
	1ère	QF ≤ 150	2,81
	2ème	150 < QF ≤ 300	3,53
	3ème	300 < QF ≤ 450	4,25
	4ème	450 < QF ≤ 650	4,98
	5ème	650 < QF ≤ 1000	5,70
	6ème	1000 < QF ≤ 1250	6,43
	7ème	1250 < QF ≤ 1500	7,15
	8ème	1500 < QF ≤ 2100	7,87
	9ème	2100 < QF	8,60
Hors commune		17,58	
Tarifs pour accueil Péri-scolaire Matin	Tranche QF		
	1ère	QF ≤ 150	0,73
	2ème	150 < QF ≤ 300	0,89
	3ème	300 < QF ≤ 450	1,05
	4ème	450 < QF ≤ 650	1,21
	5ème	650 < QF ≤ 1000	1,37
	6ème	1000 < QF ≤ 1250	1,53
	7ème	1250 < QF ≤ 1500	1,68
	8ème	1500 < QF ≤ 2100	1,85
	9ème	2100 < QF	2,01
Hors commune		4,03	
Tarifs pour accueil Péri-scolaire Matin et Soir (avec goûter) (Repas non compris)	Tranche QF		
	1ère	QF ≤ 150	1,46
	2ème	150 < QF ≤ 300	1,79
	3ème	300 < QF ≤ 450	2,10
	4ème	450 < QF ≤ 650	2,42
	5ème	650 < QF ≤ 1000	2,73
	6ème	1000 < QF ≤ 1250	3,06
	7ème	1250 < QF ≤ 1500	3,38
	8ème	1500 < QF ≤ 2100	3,69
	9ème	2100 < QF	4,01
Hors commune		8,05	
Camps Tarifs à la journée	Tranche QF		
	1ère	QF ≤ 150	14,08
	2ème	150 < QF ≤ 300	17,76
	3ème	300 < QF ≤ 450	21,43
	4ème	450 < QF ≤ 650	25,11
	5ème	650 < QF ≤ 1000	28,79
	6ème	1000 < QF ≤ 1250	32,47
	7ème	1250 < QF ≤ 1500	36,15
	8ème	1500 < QF ≤ 2100	39,83
	9ème	2100 < QF	43,50
Hors commune		83,29	
Ecole Multi Sport Tarif à l'année	Tranche QF		
	1ère	QF ≤ 150	23,91
	2ème	150 < QF ≤ 300	28,40
	3ème	300 < QF ≤ 450	32,87
	4ème	450 < QF ≤ 650	37,35
	5ème	650 < QF ≤ 1000	41,84
	6ème	1000 < QF ≤ 1250	46,32
	7ème	1250 < QF ≤ 1500	50,81
	8ème	1500 < QF ≤ 2100	55,28
	9ème	2100 < QF	59,76
Hors commune		129,22	

  

		Tarifs	
		01/09/2020	
Tarifs pour une demi- journée (Repas non compris)	Tranche QF		
	1ère	QF ≤ 150	2,24
	2ème	150 < QF ≤ 300	2,70
	3ème	300 < QF ≤ 450	3,17
	4ème	450 < QF ≤ 650	3,64
	5ème	650 < QF ≤ 1000	4,11
	6ème	1000 < QF ≤ 1250	4,67
	7ème	1250 < QF ≤ 1500	5,04
	8ème	1500 < QF ≤ 2100	5,51
	9ème	2100 < QF	5,97
Hors commune		12,35	
Tarifs pour accueil Péri-scolaire Soir (avec goûter)	Tranche QF		
	1ère	QF ≤ 150	1,10
	2ème	150 < QF ≤ 300	1,34
	3ème	300 < QF ≤ 450	1,57
	4ème	450 < QF ≤ 650	1,82
	5ème	650 < QF ≤ 1000	2,05
	6ème	1000 < QF ≤ 1250	2,30
	7ème	1250 < QF ≤ 1500	2,53
	8ème	1500 < QF ≤ 2100	2,77
	9ème	2100 < QF	3,01
Hors commune		6,04	
Transport Scolaire (tarif à l'année)	Tranche QF		
	1ère	QF ≤ 150	23,91
	2ème	150 < QF ≤ 300	28,40
	3ème	300 < QF ≤ 450	32,87
	4ème	450 < QF ≤ 650	37,35
	5ème	650 < QF ≤ 1000	41,73
	6ème	1000 < QF ≤ 1250	45,86
	7ème	1250 < QF ≤ 1500	50,20
	8ème	1500 < QF ≤ 2100	53,87
	9ème	2100 < QF	58,20
Hors commune		125,01	
Semaine Pass port	Tranche QF		
	1ère	QF ≤ 150	20,52
	2ème	150 < QF ≤ 300	24,86
	3ème	300 < QF ≤ 450	29,20
	4ème	450 < QF ≤ 650	33,54
	5ème	650 < QF ≤ 1000	37,88
	6ème	1000 < QF ≤ 1250	42,22
	7ème	1250 < QF ≤ 1500	46,56
	8ème	1500 < QF ≤ 2100	50,90
	9ème	2100 < QF	55,23
Hors commune		108,45	
Restauration scolaire (tarif au repas)	Tranche QF		
	1ère	QF ≤ 150	0,51
	2ème	150 < QF ≤ 300	0,82
	3ème	300 < QF ≤ 450	1,23
	4ème	450 < QF ≤ 650	1,64
	5ème	650 < QF ≤ 1000	2,06
	6ème	1000 < QF ≤ 1250	2,48
	7ème	1250 < QF ≤ 1500	2,90
	8ème	1500 < QF ≤ 2100	3,30
	9ème	2100 < QF	3,72
Hors commune		5,03	

PREFECTURE  
DE LA GIRONDE

23 JUL. 2020

Bureau du Courrier